

Séance publique du 9 juin 2021

Présent(e)s:	Thill Eric- bourgmestre Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – échevins Heischbourg Patrick, Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François – conseillers Schaul Camille – secrétaire communal
Absent(e)(s):	a) excusé: Heischbourg Patrick (point 1 de la séance) - conseiller b) sans motif : /

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

1. unanimement

- d'arrêter provisoirement l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental de Schieren pour l'année scolaire 2021/2022
- d'arrêter provisoirement le plan d'encadrement périscolaire (PEP) de l'enseignement fondamental de Schieren pour l'année scolaire 2021/2022
- d'arrêter le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) de l'école fondamentale de Schieren pour la période 2021-2024.

2. unanimement

- d'admettre

État des restants 2020		Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	60.285,44 €	60.285,44 €	
en décharges	2.733,38 €	2.733,38 €	
Total	63.018,82 €	63.018,82 €	

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

3. unanimement d'approuver un lot de titres de recettes de l'exercice 2021 établi par le collège des bourgmestre et échevins.

4. unanimement d'approuver le contrat de bail concernant la location de la buvette de tennis, signé en date du 10 mai 2021 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et la société « Den Kniddelmeeschter Sàrl-s », avec effet au 1^{er} juillet 2021.

5. unanimement d'arrêter des modifications budgétaires de l'exercice 2021 avec des crédits supplémentaires se chiffrant à 112.791,20 €.

6. unanimement de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour un ensemble d'immeubles/places inscrits au cadastre de la commune et section A de Schieren aux lieux-dits « Niederschieren » et « Route de Luxembourg ».

7. unanimement de fixer les subventions pour l'acquisition d'appareils électroménagers à basse consommation d'énergie comme suit :

Acquisition	Classe énergétique	Montant
Sèche-linge	A+++	100,00 €
Congélateur	au moins classe D	50,00 €
Réfrigérateur	au moins classe D	50,00 €
Congélateur/ Réfrigérateur combiné	au moins classe D	50,00 €
Lave-linge	au moins classe A	50,00 €
Lave-vaisselle	au moins classe B	50,00 €

et sous les conditions suivantes :

- le règlement du 16 mai 2018 reste en vigueur jusqu'à la mise en vigueur officielle du présent règlement (selon l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988)
- le bénéfice des dispositions du règlement communal s'applique aux appareils acquis après le la date d'entrée en vigueur de ce règlement
- la subvention se prescrit par an à partir de la date de la facture
- la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans la même unité de logement dans un délai de 7 ans
- une demande à présenter sur formulaire mis à disposition par l'administration communale appuyée par la facture originale dûment acquittée contenant les informations relatives au type et la certification de l'appareil nouvellement acquis sont à présenter à la commune pour servir de base pour la fixation du montant de la prime.

8. unanimement

- d'appliquer les dispositions arrêtées par l'avenant à la convention collective de travail des salariés de l'État signé entre le Ministre de la Fonction et les syndicats contractants LCGB et OGBL en date du 11 février 2021 au secteur du personnel communal engagé sous le statut de salarié communal
- la présente décision ne portera préjudice aux décisions à caractère individuel prises antérieurement en faveur du personnel communal concerné.

Séance à huis clos / Vote secret :

- de proposer Madame GOERGEN Christiane au poste vacant sous la dénomination « 1p cycle 2-4 100 % 2021-2022 » de la commune de Schieren.
- de nommer définitivement Madame MANUELLI Carole au poste de fonctionnaire dans le groupe B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal à raison de 100 %.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 9 juin 2021.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 10 juin 2021
Le collège des bourgmestre et échevins